



## Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Unité Territoriale : Vauvert  
Service Territorial : Vidourle-Camargue  
Adresse : 659, Route de Nîmes - 30600 Vauvert  
Téléphone : 04 66 88 25 80  
Fax : 04 66 88 99 20  
E-mail : ut-vauvert.adpr@gard.fr  
Affaire suivie par : BERTHEZENE Sébastien  
Numéro de l'acte : CNC 21 VA 108

### **Arrêté temporaire de circulation portant sur des mesures de coupure de route avec déviation Fermeture du Passage à niveau n° 18**

Commune : Vergèze  
RD : 1  
PR : PR 26+327 au PR 26+547  
Dates : 01/07/2021 au 04/07/2021

La Présidente du Conseil départemental du Gard,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le décret n°2010-578 du 31/05/2010, modifiant le décret n° 2009-615, fixant la liste des routes à grande circulation (RGC),
- Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu l'arrêté en vigueur de la Présidente du Conseil départemental du Gard portant délégation de signature,
- Vu l'avis de la DIRMED DU 22/06/2021,
- Vu l'avis du Maire de la commune de Mus en date du 25/06/2021,
- Vu l'avis du Maire de la commune d'Aigues-Vives en date du 28/06/2021
- Vu le calendrier des jours hors chantier en vigueur,
- Vu l'avis favorable et les prescriptions de l'Unité Territoriale Vauvert,
- Vu la demande de l'entreprise SNCF RESEAUX en date du 18/06/2021.
- Considérant qu'il est nécessaire de couper la circulation sur la RD 1 pour permettre le remplacement des caténaires,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des intervenants chargés de l'exécution des travaux.

Arrête

#### **Article 1 : Réglementation**

Le chantier se fera hors circulation avec coupure de la RD 1 entre le PR 26+327 et le PR 26+547.

#### **Article 2 : Durée de la réglementation**

**Le présent arrêté est applicable à compter du 01/07/2021 à 22h00 jusqu'au 04/07/2021 à 06h00.**

***Pendant cette période, la circulation sur cette portion de RD sera ouverte à la circulation entre 06h00 et 22h00***

### **Article 3 : Itinéraires de déviation**

Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers (VL) et les poids lourds (PL)

- **dans le sens EST/OUEST**, la déviation empruntera la RD 742, à partir du carrefour de la RD 742/RD1 en direction d'Aigues-Vives jusqu'au giratoire de la RD 742/RD142 EN DIRECTION DE Codognan jusqu'au carrefour de la RD 363/RD142, puis par la RD 363 en direction de Codognan jusqu'au carrefour de la RN113/RD 363, puis par la RN 113, en direction de Codognan jusqu'au carrefour de la RN 113/RD1,
- **dans le sens OUEST/EST**, la déviation empruntera la RD 1, en direction de Codognan jusqu'au carrefour de la RD 1/RN 113 en direction de Gallargues-le-Montueux, jusqu'au carrefour de la RD 363/RN 113, puis de la RD 363, en direction d'Aigues-Vives jusqu'au carrefour de la RD 363/RD 142,

Un plan de déviation sera joint au présent arrêté.

### **Article 4 : Signalisation**

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue par les services de l'Unité Territoriale Vauvert.

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise S2r.

Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j :

**Personne responsable du chantier joignable 24/24h et 7j/7j :**

**Monsieur DELCROIX – 07 87 99 18 74**

### **Article 5 : Responsabilité des conducteurs**

Les conducteurs de véhicules devront se conformer à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les forces de l'ordre. Leur responsabilité pourrait être recherchée en cas de non respect des prescriptions établies.

### **Article 6 : Information des usagers**

Ces travaux feront l'objet d'un communiqué de presse dans les journaux locaux, sous les soins de la Direction de la Communication du département.

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier en complément de la signalisation sur le terrain.

## Article 7 : Application de l'arrêté

La Direction générale des services du département du Gard,  
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard,  
Monsieur le Directeur Départemental des polices urbaines

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à SNCF RESEAUX – [ext.lucas.poncot@reseaux.sncf.fr](mailto:ext.lucas.poncot@reseaux.sncf.fr).

Fait à Vauvert, le 01/07/2021

P:

La Présidente,  
pour la Présidente et par délégation,  
le Directeur des Territoires



Fabien POTIER C. BROUS

Annexe : plan de déviation

### Diffusions :

- SNCF RESEAUX
- S2R ([delcroixjean-luc@s2r.fr](mailto:delcroixjean-luc@s2r.fr))
- Mairie d'Aigues-Vives)
- Mairie de Mus
- DIRMED ([olivier.gleyze@developpement-durable.gouv.fr](mailto:olivier.gleyze@developpement-durable.gouv.fr))
- SYNGENTA ([michel.audibert@syngenta.com](mailto:michel.audibert@syngenta.com))
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard
- M. le Directeur Départemental des Polices urbaines du Gard
- SDIS du Gard
- UT de Vauvert
- SERU
- LIO
- DAJCP

## Fermeture pour 3 nuits, du 01 au 04 juillet, entre 22h et 6h :

